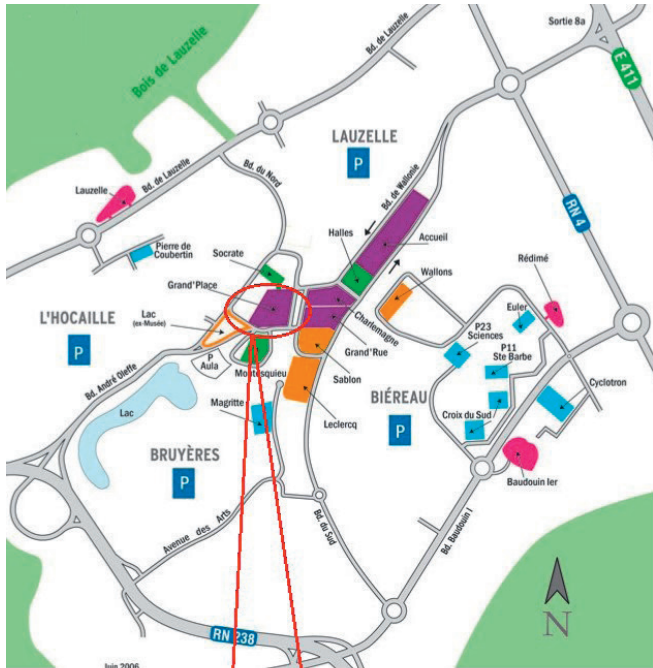


ACCÈS ET PARKING

Une carte de parking prépayée vous est offerte **exclusivement** pour le parking Grand-Place. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'utilisation d'un autre parking. Accès via E411: sortie 8 a, seconde sortie du rond-point. suivre Parking Grand-Place et Cinéma.



INFORMATIONS

■ DATE ET LIEU

Mardi 21 mai 2019
Université catholique de Louvain
Auditoire Montesquieu 11
Place Montesquieu -1348 Louvain-la-Neuve

■ DROITS D'INSCRIPTION

- 150 € (inscription avec ouvrage)
- 100 € (inscription sans ouvrage)
- 130 € (Tarif IFJ - avec ouvrage)

Date limite d'inscription : sous réserve de places disponibles, le 13 mai 2019.

■ FORMATION PERMANENTE

Les demandes d'agrément auprès de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone et de la Chambre nationale des notaires sont en cours.

■ RENSEIGNEMENTS

Laure Vidal
Notariat—colloque
Téléphone : 010/47.47.30
Colloque-notariat@uclouvain.be

Par la validation du formulaire d'inscription, le participant s'engage à effectuer le paiement des droits d'inscription. Toute annulation doit être communiquée par email au plus tard pour le 13 mai 2019. Passé ce délai, les droits d'inscription seront dus. Tout participant empêché peut se faire remplacer par la personne de son choix, ou recevoir la documentation par voie postale. Votre adresse email est reprise dans nos bases de données. Ces dernières sont utilisées pour annoncer nos activités et organiser nos colloques et journées d'études. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), vous pouvez avoir accès à cette donnée et, le cas échéant, la faire rectifier ou supprimer.

■ ACCÈS ET PARKING

Une carte de parking prépayée vous est offerte **exclusivement** pour le parking Grand-Place. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'utilisation d'un autre parking. Accès via E411: sortie 8 a, seconde sortie du rond-point. suivre Parking Grand-Place et Cinéma.

■ PAIEMENT

La facture vous sera remise avec l'attestation de présence le jour du colloque. Elle ne vous sera délivrée qu'après réception du paiement (facture pour acquit).
Compte BE24 2710 3660 8438 (BIC GEBABEBB) de l'UCLouvain, avec en communication «le nom du participant - BAIL ».

RÉFORME DU BAIL À FERME EN RÉGION WALLONNE 30 ANS APRÈS

21 mai 2019

De 13h50 à 19h00
Louvain-la-Neuve

MASTER EN NOTARIAT DE L'UCL

21 MAI 2019

PRÉSENTATION

Le projet de décret appelé à modifier la législation relative au bail à ferme en ce qui concerne la Région wallonne devrait être voté dans les prochaines semaines.

La dernière grande réforme législative en la matière remontait à 1988, il y a plus de 30 ans. Une adaptation des textes à l'évolution de l'agriculture s'imposait.

Sans constituer une révolution, la réforme modifiera les textes sur de nombreux points que le colloque étudiera.

L'exigence de l'écrit est renforcée.

Les dispositions relatives à la durée du bail sont remaniées en profondeur.

Ainsi, le nombre de renouvellements est limité à 3.

À côté du bail de 9 ans, du bail de carrière et du bail de longue durée, la législation propose de nouvelles formules : Le bail de courte durée et le bail de fin de carrière, dont le décret définit les conditions.

Le régime du bail des biens des personnes morales de droit public fait l'objet d'une réforme.

La matière des congés subit également diverses modifications. Elle introduit notamment la possibilité de donner congé pour vendre.

La procédure de validation des congés est elle-même largement simplifiée.

Le décret impose désormais l'établissement d'un état des lieux détaillé.

Il introduit la possibilité d'insérer des clauses environnementales.

Il sanctionne de manière plus sévère la sous-location et la cession du bail non autorisées et impose au preneur d'informer le bailleur des échanges de culture auxquels il procède.

Les règles applicables à l'aliénation du bien loué et au droit de préemption sont également remaniées.

Les règles du droit transitoire seront également analysées.

Un décret contenant des dispositions fiscales pour encourager la conclusion de baux à ferme de longue durée sera également adopté.

Le Master en notariat de l'UCLouvain a rassemblé différents spécialistes de la matière pour présenter les grands axes de la réforme.

PROGRAMME

- 13h50 ■ **Exposé introductif**
Etienne BEGUIN, *Maître de conférences à l'UCLouvain*
- 14h00 ■ **La preuve du bail (l'exigence de l'écrit ; le jugement valant bail)**
Paul RENIER, *Avocat*
- 14h20 ■ **La durée du bail ordinaire**
Vincent LAMAL, *Avocat*
- 14h40 ■ **Le bail de courte durée**
Charles WAUTERS, *Notaire*
- 15h00 ■ **Le bail de carrière et le bail de fin de carrière**
Denis et Renaud GREGOIRE, *Notaires*
- 15h20 ■ **Le bail des biens des personnes morales de droit public**
Antoine GREGOIRE, *Avocat*
- 15h40 ■ **Les motifs de congé (congé pour vendre, le congé au preneur pensionné, congé et échange)**
Gaëtan GOISSE, *Avocat*
- 16h00 ■ **Le congé (procédure)**
Etienne GREGOIRE, *Avocat*
- 16h20 ■ **PAUSE**
- 16h40 ■ **L'état des lieux, le début d'une saine relation contractuelle ?**
Séverine VAN WAYENBERGE, *Secrétaire Générale NTF*
- 17h00 ■ **La liberté de culture et les clauses environnementales**
Antoine GREGOIRE et Anne-Sophie JANSSENS, *Conseillère juridique à la FWA*
- 17h20 ■ **Les sociétés et le bail à ferme**
Charles WAUTERS et Reginald WAUTERS, *Notaires*
- 17h40 ■ **La sous-location, la cession du bail et les échanges de culture (en ce compris la cession privilégiée)**
Anne-Sophie JANSSENS
- 18h00 ■ **L'aliénation du bien loué et le droit de préemption : effets, conditions nouvelles et modalités**
Paul RENIER
- 18h20 ■ **Bail à ferme et fiscalité directe et indirecte**
Alain CAPRASSE, *Notaire*
- 18h40 ■ **Les dispositions transitoires et les baux en cours**
Etienne BEGUIN



INSCRIPTION EN LIGNE

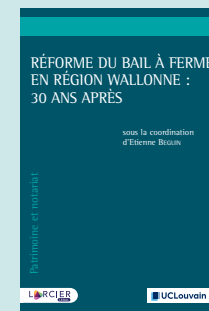
<https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/juri/cefap/bail-a-ferme.html>

L'inscription ne sera définitive qu'après réception du paiement.

Le droit d'inscription ne sera remboursé que si l'annulation intervient avant le 13 mai 2019.



L'ouvrage sera publié aux éditions Larcier courant du mois de septembre 2019. Il sera expédié aux participants.



En partenariat avec

